

GESTION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES : INITIATION (VOLET 1)

Assurer une saine gestion des lésions professionnelles signifie de poser des actions efficaces, en temps opportun. Dans le cadre de cette session, les gestionnaires acquerront des connaissances leur permettant d'évaluer l'admissibilité des réclamations pour lésions professionnelles et sauront utiliser efficacement les mécanismes de contestation prévus à la loi. Ils seront en mesure d'optimiser leurs interventions en matière d'assignation temporaire et d'évaluation médicale. Plus particulièrement, cette session vise à :

- être en mesure d'évaluer l'admissibilité des réclamations pour lésions professionnelles;
- savoir pourquoi et quand contester;
- identifier les situations où le recours à l'expertise médicale ou à l'examen par le Bureau d'évaluation médicale s'avère nécessaire;
- connaître le processus d'assignation temporaire et savoir l'utiliser.

| | |
|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Clientèle visée | Gestionnaires du secteur des ressources humaines Gestionnaires du dossier de l'assiduité, de la santé et de la sécurité du travail |
| Durée | 1 journée |
| Date et lieu | Boucherville : 15 février 2012 |
| Coût | 265 \$ par personne plus les taxes |
| Formatrice | Reine Lafond, avocate, CRIA, associée du cabinet Le Corre et associés, pratique exclusivement le droit de la santé et sécurité du travail pour le compte des employeurs |